

DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT DE SARCELLES
CANTON DE MONTMORENCY
COMMUNE DE MARGENCY

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Date de Convocation : 19/07/2024

*Date d'Affichage : 19/07/2024

*Conseillers en exercice : 23

PRÉSENTS : 12

***VOTANTS : 16**

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur BRUN Thierry, Maire

Etaient présents : Monsieur Thierry BRUN, Maire

Madame Florence VILLE-VALLEE, Madame Isabelle CORNELOUP, Monsieur Mohammed NIFA, Monsieur Bernard GLENAT Adjoints

Monsieur Dominique REVEILLERE, Madame Nadine DAGUENET, Madame Isabelle LACOUR, Monsieur Claude COLLINEAU, Monsieur Fodié DIARRA, Monsieur Thierry ROUSSELET, Monsieur David DUMEUNIER

Etaient absents excusés :

Madame Monique MORNACCO pouvoir à Madame Nadine DAGUENET,

Monsieur Hervé BERTRAND pouvoir à Monsieur Thierry BRUN,

Madame Sophie Rima GHADBAN pouvoir à Monsieur Bernard GLENAT,

Monsieur Thierry LACOUR pouvoir à Madame Isabelle LACOUR,

Madame Claudine BARRIE, Monsieur Michel PLAIGNAUD, Monsieur Jean-Bernard LASMARRIGUES , Monsieur Olivier SCARSETTO, Monsieur Fabien BOSC, Madame Emilie POUJOL, Madame Murielle FANOUILLERE

Monsieur Mohammed NIFA a été désigné Secrétaire de séance

DEL N° 2 : APPROBATION DU PROCÈS VERBAL
Conseil municipal du 20 Juin 2024

Les séances publiques du Conseil municipal donnent lieu à l'établissement d'un procès-verbal qui retrace les décisions des séances de l'Assemblée délibérante.

Le Conseil municipal, n'ayant aucune rectification à apporter au procès-verbal du Conseil municipal du 20 Juin 2024 qui leur a été transmis et qui a été publié,

ADOpte le procès-verbal du Conseil municipal du 20 Juin 2024.

DONNE tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

**Le Maire certifie le caractère exécutoire
de cet acte dès sa transmission
en Sous-Préfecture le**

La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le T.A.
de Cergy Pontoise dans un délai de 2 mois à compter
de la publication ou notification.



Fait à Margency, le 26/07/2024

Le Maire,



Adress de réception en préfecture
095-219503695-20240726-DEL225072024-DE
Date de télétransmission : 26/07/2024
Date de réception préfecture : 26/07/2024